

EXTRAIT DU MERCURE

DE FRANCE, DEDIE' AU ROY.

Du mois d'Août 1728.

RÉPONSE A LA CRITIQUE
*du Calandrier du P. Emmanuel de
 Viviers Capucin, aux Auteurs des
 Mémoires de Trevoux.*

MES REVERENDS PERES,

JE viens de voir dans vos Mémoires du mois de Janvier dernier, la Critique que vous avez faite de la seconde Edition de mon Calandrier perpetuel. J'avois pris la liberté de vous en envoyer un Exemplaire au commencement de Février de l'année 1727. & de l'accompagner d'une Lettre, où je vous priois de l'insérer dans vos Mémoires, si vous l'en jugiez digne. Une année s'étoit écoulée, & je ne m'y attendois plus, lorsque vous vous êtes enfin déterminé à en faire mention; mais ce n'a été

que pour le décrediter. Vous auriez trouvé ma réponse dans la troisième Edition que j'ai donnée au public, si votre Critique étoit plutôt venue à ma connoissance. Mon Calendrier n'est plus une grande feuille, mais un Livre in douze d'environ 112. pag. & ce qui ne doit pas être une petite consideration, ce qu'il est muni de plusieurs Aprobatons authentiques de Juges très-competans en cette science, & que Monseigneur de Crillon Archevêque de Toulouse, l'a honoré de sa protection, & a bien voulu qu'il parût sous ses auspices. Je n'ignore pas que la critique des ouvrages est toujours utile au Public, en ce qu'elle tend à éclaircir la verité, qui doit être le seul objet de nos recherches; & c'est par là même que j'ai lieu d'espérer que la Critique que vous avaz faite de mon Calendrier, confirmera la bonne opinion qu'en ont conçû les connoisseurs, puisqu'elle me donne occasion, en me justifiant, de faire connoître de plus en plus sa justesse & toute l'exacitude que j'y ai apportée.

Vous dites M. R. R. P. P. que l'usa-

ge de l'Eglise Romaine, étant de n'indiquer le premier jour du mois Paschal Lunaire qu'après le jour de la conjonction des deux Luminaires, ou ce qui est la même chose, de ne commencer les années lunaires que par le second jour après celui de la conjonction; & que je n'ai pas suivi cet ordre lorsque j'ai annoncé dans mon Calandrier pour premier jour de la nouvelle Lune Paschale le 22. Mars de l'année passée, qui étoit le jour de sa conjonction; & vous concluez de là que j'avois dû la placer, selon l'intention de l'Eglise, au 24. Mars, comme elle se trouve dans le Calandrier Grégorien.

Je ne sçai Mes R. P. d'où vous avez tiré que l'usage de l'Eglise Romaine est de n'indiquer le premier jour Paschal qu'après le jour de la conjonction. Le dessein du Pape dans la Correction du Calandrier a été de se conformer à l'usage établi par l'autorité du Concile de Nicée: Or cet usage est de prendre le jour de la conjonction de la Lune avec le Soleil, pour premier jour de la Lune Paschale; comme on n'en sçauroit douter

en comparant les nouvelles Lunes qui resultent du Cycle de 19 années établi par l'autorité du Concile, avec les jours des nouvelles Lunes moyennes & celestes : En voici la preuve.

L'an 323. qui est la premiere de ce Cycle, le nombre d'Or fut par consequent premier, lequel étant cherché dans l'ancien Calandrier se trouve vis-à-vis le 3 Mars & il y est marqué la nouvelle Lune Paschale pour cette année là ; mais la nouvelle Lune moyenne calculée pour ce mois de Mars, ou pour mieux dire la conjonction moyenne de la Lune avec le Soleil, se trouve par les tables astronomiques le 23 Mars à 5 heures après midi au meridien de Rome ; dont il resulte que l'ordre établi par l'autorité du Concile, a été de prendre pour le premier jour de la Lune celui de sa conjonction avec le Soleil en quelque heure du jour qu'elle arrive. L'intention du Pape Grégoire dans la reformation du Calandrier, a été de se conformer à l'usage du Concile de Nicée ; donc l'usage de l'Eglise Romaine doit être de prendre le jour de la conjonction de la

5

Lune avec le Soleil, en quelque heure que cette conjunction arrive, pour premier jour de la Lune, & non pas le jour d'après la conjunction.

Clavius à la page 65 du Calandrier, dit qu'on peut, & qu'on doit célébrer Pâques dans le 15 de la Lune en opposition de la Lune avec le Soleil lorsqu'elle arrive un Dimanche. Il appelle donc 15 de la Lune le jour de l'opposition; mais entre l'opposition & la conjunction précédente ou suivante, il y a 14 jours 18. heures, qui font 15 jours à 6 heures près: donc il prend pour premier jour de la Lune Paschale le jour de la conjunction.

Ce principe établi, il en résulte que j'ai suivi l'usage de l'Eglise de la nouvelle Lune Paschale de l'année 1727. lorsque j'ai marqué dans mon Calandrier le 22. de Mars pour son premier jour; son 14 tomba le 4 Avril, l'opposition de la Lune avec le Soleil arriva le 5 veille des Rameaux; donc la Pâque selon l'ordre de l'Eglise, devoit se célébrer le Dimanche suivant; cependant on la cele-

bra huit jours après. Mais voici une preuve certaine que le plein de la Lune s'étoit formé le Samedi 5 Avril; j'observai la Lune ce jour là à son lever avec une Lunette de 14 pieds de foyer, c'étoit sur les 6 heures & quelques minutes du soir, son bord occidental allant vers son dernier Quartier étoit un peu échancré, tandis que son bord oriental par où elle finit son plein, étoit parfaitement rond & éclairé; à minuit cette échancrure avoit augmenté considérablement, ce qui est une preuve que son plein avoit passé il y avoit quelque temps. Vous n'ignorez pas, Mes R. P. que la Lune après son plein a son bord occidental échancré, & que la Lune avant son plein, a son bord oriental échancré, & que la Lune en son plein est parfaitement ronde; ainsi qu'on peut le voir par les figures suivantes A. B. C.

C'est par des semblables observations réitérées depuis plusieurs années, que j'ai remarqué que la plus part des Epactes des tables paschales ne se trouvent plus aux places anciennes; que les nouvelles & pleines Lu-



Faint, mostly illegible text from the reverse side of the page is visible through the paper, appearing as bleed-through.

nes s'en sont éloignées vers le commencement des mois, d'un, & le plus souvent, de deux jours entiers; & voilà d'où vient qu'on celebre la Pâque, quelquefois un mois trop tôt, & d'autre fois huit jours plus tard, comme il est arrivé l'année passée. On la célèbre un mois trop tôt toutes les fois que nous avons d'Épacte 23. Cette Épacte qui étoit placée par ordre de l'Eglise au 8 de Mars, qui assigne le premier jour de la nouvelle Lune paschale, se trouve à présent au 6 dudit mois, & son 14 qui se trouvoit au temps du Concile de Nicée au 21 de Mars, n'arrive à présent que le 19 dud. mois: c'est ce que je vais démontrer par quelques exemples. En 1723 l'épacte Gregorienne étoit 23. la nouvelle Lune, selon les Tables Astronomiques, arriva le 6 de Mars, à 3 heures 54 minutes du soir, son 14 tomba le 19 Mars: elle n'a pas dû être Paschale, il falloit attendre la suivante; mais le Calendrier donna le 14 de la Lune paschale deux jours après, c'est-à-dire, le 21 Mars, qui fut un Dimanche, on la prit pour paschale, & on la celebra le Diman-

che suivant le 28 Mars ; cependant, selon la regle de l'Eglise, le premier mois lunaire, ou le premier jour de l'année Ecclesiastique, ne devoit commencer cette année là que le 5 Avril, & le 14 de la Lune paschale arrivant le 18 Avril qui étoit un Dimanche, la Pâque devoit être célébrée le Dimanche suivant 25 Avril, & non pas le 28 Mars, comme on fit, c'est à dire, environ un mois trop tôt. En 1742 nous aurons la même épacte 23 lettre Dominicale G, la nouvelle Lune Astronomique arrivera le 6 Mars environ les 7 heures du soir au meridiem de Rome, son 14 sera le 19 Mars ; elle ne devoit pas être paschale, il faudroit attendre la suivante qui sera le 5 d'Avril, où la Pâque devoit se célébrer le 22 Avril, cependant on la célébrera le 25 Mars, si l'on ne corrige l'épacte 23. Le premier mois lunaire, dont il s'agit ici, n'a point d'autre commencement, ni d'autre premier jour, que celui de la nouvelle Lune paschale, qui ne peut commencer plutôt que le 8 Mars, & tous les autres jours suivans, jusqu'au 5 Avril inclusivement. Ce défaut d'a-

vancement du premier mois lunaire de l'année Ecclesiastique , fait que dans une même année on celebre deux fois la Pâque ; sçavoir , le premier mois & le dernier mois de l'année lunaire. Il peut arriver même qu'on celebre la Pâque avant l'équinoxe du Printemps , *selon la remarque du R. P. Mangeraye dans vos Mémoires de Novembre dernier. où il dit si l'équinoxe arrive le 2 Mars & que la Lune commence le 8 Mars, Pâques se celebrera le 22 Mars avant l'Equinoxe ; & par consequent Pâques se celebrera le dernier mois de l'année , & on passera une année sans Pâques.*

Pour reformer ces erreurs , je propose des Epactes corrigées dans les pages 7 & 10 de mon livre , au moien desquelles faisant toujours cadrer l'équinoxe du Printemps Ecclesiastique avec l'Astronomique , on évitera de celebrer desormais la Fête de Pâques, ou trop tôt , ce qui arriveroit aux années 1742. 1761. 1780. 1799. 1924. 1962. 1981. &c. ou trop tard , ce qui arriveroit en 1744. 1766. 1778. 1819. 1843. 1908. au lieu que par mes nouvelles Epactes on trouvera que j'ai

rendu aux Tables Pascales toute la justesse que le Pape Gregoire XIII. s'étoit proposée dans la réforme du Calandrier ; ce qui n'a manqué, selon la remarque du fameux Cassini, que pour n'avoir pas suivi le projet qui en avoit été dressé & approuvé par les Princes Chrétiens, *Mem. de l'Academie de 1701, page 108.*

2°. Vous m'objectez, Mes RR. PP. que mes Epâctes ne sont pas perpetuelles, de même que le Cycle ou Rouë des lettres Dominicales, & vous n'en apportez aucune preuve. Il est vrai que les Epâctes Gregoriennes n'y sont pas perpetuelles, parce qu'elles ne peuvent servir que jusques en 1900 ; mais pour mes nouvelles Epâctes il n'en est pas de même, la Rouë du Cycle solaire ou lettres Dominicales, les rend perpetuelles. Cette Rouë est divisée en sept cercles, chacun desquels contient en sa circonférence un Cycle de 28 années ; ce qui la rend perpetuelle. Cette Rouë est la clef de 365 lettres qui sont placées avec les Epâctes dans les 12 mois de l'année, qui indiquent pour toujours le Dimanche, le Lundi, le Mardi,

&c. sans qu'il soit nécessaire de se servir de l'étiquete: il suffit seulement qu'on sçache chaque année quelle est la lettre Dominicale pour sçavoir les autres jours de la semaine, qu'on trouvera par le moyen de ladite Rouë. J'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble obéissant serviteur,

Fr. EMMANUEL DE VIVIERS, Prédicateur Capucin, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

*À Toulouse, ce 4.
Juin 1728.*

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER,
au Palais.

M. DCC. XXVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

